

CRPN



Retraite des navigants

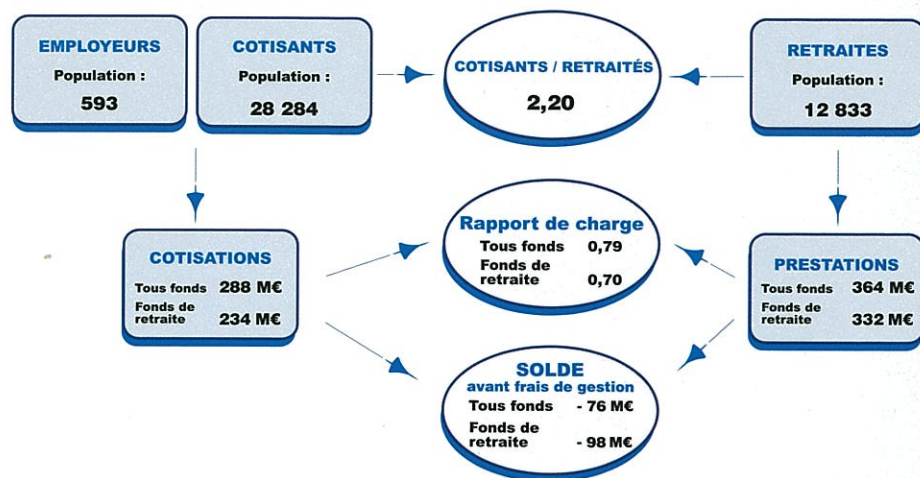


RAPPORT D'ACTIVITE SYNTHETIQUE

2003

CAISSE DE RETRAITE
DU PERSONNEL NAVIGANT PROFESSIONNEL
DE L'AERONAUTIQUE CIVILE

Le régime CRPN en 2003



Valeurs immobilières
20%



Réserves

Tous fonds 2 702 M€
Fonds de retraite 2 390 M€

Frais de gestion
totaux
2 %
des prestations

Bourse

DOW JONES
CAC 40
NASDAQ
EURO STOXX
OBLIGATIONS

Valeurs mobilières 80%



Éléments CRPN pour 2004

Paramètres

Taux de cotisations
Fonds de retraite 17,325%
Fonds spécial et assurance 4%

Plafond de salaire soumis
à cotisation CRPN
P CRPN = 158 594,76 €

Nombre d'années de prestations
en réserve au fonds de retraite
N 2003 7,25 N 2002 7,25

Indice de variation des salaires corrigé
IVSC 2004 27,6935

Indice de variation des pensions
IVP 2004-1 32,8565 IVP 2004-2 33,0190

Plafond mensuel Sécurité sociale
2 476 €

Prestations

Pension directe maximum
liquidée en 2004 pour une carrière de 25 ans
63 437 €/an

Majoration base maximum
liquidée en 2004
5 757 €/an

Bonification maximum
liquidée en 2004
815 €/an

Assurance décès maximum
356 544 €

FAITS MARQUANTS ET ACTIVITE DE L'ANNEE 2003

LE REGIME

Environnement économique du transport aérien

Après une année 2002 marquée par le contrecoup des attentats du 11 septembre 2001 et la réduction du trafic aérien au niveau mondial, la profession du transport aérien a encore souffert au 1^{er} trimestre 2003 entre l'apparition du SRAS et le conflit en Irak.

En France, si le trafic international a plutôt mieux résisté à la crise qu'ailleurs, le trafic intérieur n'est pas sorti de la récession, en reculant de 5 % en 2003 (effet TGV, absence de croissance économique). Globalement, la DGAC a constaté une diminution du trafic de 1,6 % sur l'ensemble des aéroports français, et une diminution plus forte encore si on considère le trafic sous pavillon français.

Ce contexte a naturellement accru la concurrence entre compagnies court et moyen courrier, et plusieurs compagnies aériennes importantes, déjà fragilisées par leurs difficultés antérieures, ont été amenées à déposer leur bilan. Pour la plupart d'entre elles, hélas, ce dépôt de bilan a abouti à une liquidation : AIR LIB, AERIS, EURALAIR, et encore AIR LITTORAL en janvier 2004.

Cotisations et prestations

Cette évolution du transport aérien est pour beaucoup dans le fort ralentissement du rythme de progression des cotisations (nettes de provisions), limitée à 1,8 % en 2003 au niveau du fonds retraite. Les compagnies du transport aérien représentent en effet 90 % des cotisations totales, les essais et réceptions 2 %, le travail aérien 5,5 %, les rachats de droits par les navigants et les versements de l'UNEDIC constituant le solde.

Les prestations poursuivent leur progression à hauteur d'un peu plus de 5 %, sous l'impact de la revalorisation des pensions (+ 1,7 % en niveau moyen annuel) et de l'augmentation du nombre de pensionnés (+ 3,7 %).

Cette crise du transport aérien pèse également lourdement sur les comptes de l'exercice 2003 par l'augmentation importante des provisions (6,4 M€) due à l'augmentation du nombre de dossiers en contentieux.

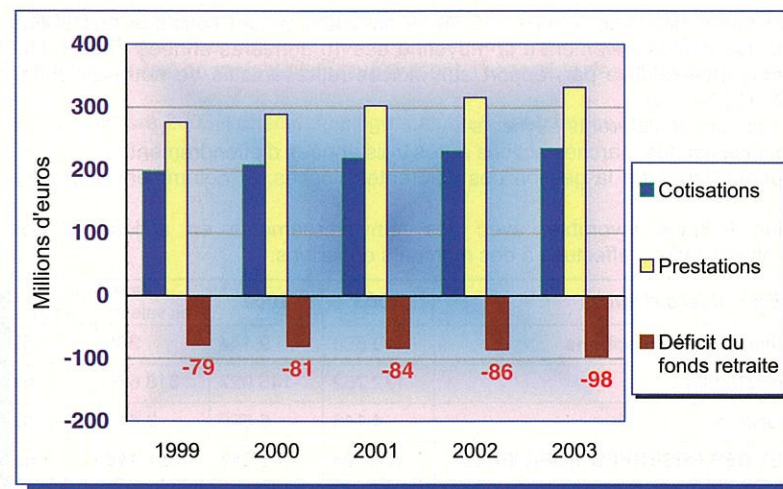
Le déficit des cotisations sur les prestations du fonds retraite augmente de 12 M€, pour s'établir à 98 M€.

Tous fonds confondus, le résultat global du régime accuse en 2003 un déficit de plus de 79 M€, en augmentation de 15,5 % par rapport à 2002.

Compte de résultat (tous fonds)

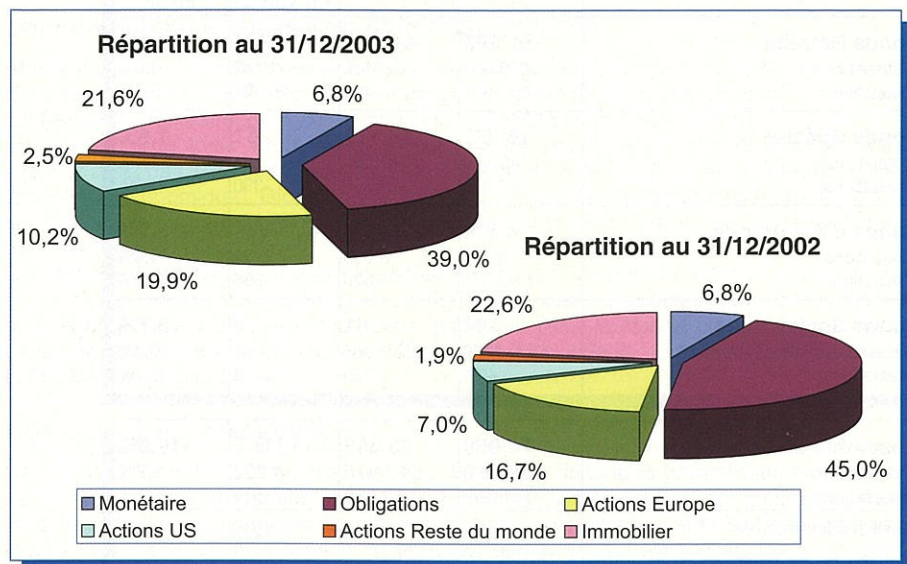
En milliers d'euros	2003	2002	Variations	
			en valeur	en %
Fonds Retraite	-97 996	-86 012	-11 984	13,9%
Cotisations	233 550	229 408	4 142	1,8%
Prestations	-331 547	-315 420	-16 127	5,1%
Fonds Spécial	16 375	16 115	261	1,6%
Cotisations	46 430	45 780	651	1,4%
Prestations	-30 055	-29 665	-390	1,3%
Fonds d'Assurance	5 578	6 464	-886	-13,7%
Cotisations	8 195	8 085	110	1,4%
Prestations	-2 617	-1 620	-996	61,5%
Fonds Social	84	81	3	3,7%
Dotation du Fonds Retraite	305	306	-1	-0,3%
Prestations	-221	-225	4	-1,7%
Ensemble des 4 fonds	-75 959	63 352	-12 607	-19,9%
Cotisations	288 480	283 578	4 902	1,7%
Prestations	-364 439	-346 930	-17 509	5,0%
Gestion administrative	-2 624	-2 419	-205	8,5%
Résultat exceptionnel	-462	-2 686	2 223	ns
RESULTAT DU REGIME	-79 045	-68 456	-10 589	15,5%

Evolution du fonds retraite sur 5 ans



REPARTITION DES RESERVES

Durant l'année 2003 et surtout au 1^{er} semestre, la répartition des réserves en valeur de marché a sensiblement évolué, les actions étant renforcées au détriment des obligations.



LES RESERVES MOBILIERES

Au 31 décembre 2003, les réserves mobilières atteignent 2 407 M€ en valeur boursière, en progression de 151 M€ par rapport à leur niveau du 31 décembre 2002.

La rentabilité du portefeuille s'est établie à 8,99 % en 2003, ce qui constitue une bonne performance absolue comparativement à la moyenne des 10 dernières années (5,50 %), et une bonne performance relative par rapport aux indices représentatifs de notre allocation stratégique en 2003 (7,47 %).

Ce bon résultat provient de différents éléments :

- la reprise significative des marchés actions après trois années d'effondrement,
- une bonne performance de la gestion des différentes poches, et notamment des actifs obligataires,
- une allocation tactique favorable, avec des réinvestissements en actions et des allègements en obligations effectués à des moments opportuns.

En milliers d'euros	2003	2002	Variations	
			en valeur	en %
Résultat sur filiales & participations	9 500	9 144	356	4%
Résultat du portefeuille	172 752	-145 927	318 679	ns
Impôt sur les sociétés	-4 146	-6 560	2 414	-37%
RESULTAT NET DES RESERVES MOBILIERES	178 106	-143 343	321 449	ns

LES RESERVES IMMOBILIERES

La valeur de marché du patrimoine immobilier de la CRPN, en y incluant la quote-part de patrimoine de ses SCI filiales, atteint 664 M€ fin 2003 contre 657,9 M€ fin 2002. Cette variation, sur l'ensemble du patrimoine, s'explique à hauteur de + 22,2 M€ par une hausse des valeurs vénales (+ 3,47 %) et de - 16,1 M€ par les cessions en cours d'exercice.

Le marché immobilier résidentiel, bénéficiant d'une demande soutenue et de conditions favorables, est resté très dynamique en 2003. La Caisse a profité de cette bonne orientation du marché pour mettre en œuvre une politique d'arbitrage, d'où la décision du conseil d'administration de céder 7 immeubles (6 d'habitation) représentant une valeur minimale à la vente de 71,1 M€.

En 2003, la gestion des réserves immobilières (hors SCI) a dégagé un résultat positif de 22,1 M€ contre 23,2 M€ en 2002 et ce, malgré la réduction du patrimoine immobilier.

En milliers d'euros	2003	2002	Variations	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation (loyers et autres produits, reprises de provisions)	30 915	31 362	-448	-1,4%
Charges d'exploitation	-17 564	-16 848	-716	4,2%
RESULTAT D'EXPLOITATION	13 350	14 514	-1 164	-8,0%
Résultat de cession des immeubles	11 973	12 165	-192	-1,6%
Impôt sur les sociétés	-3 204	-3 484	280	-8,0%
RESULTAT NET DES RESERVES IMMOBILIERES	22 119	23 195	-1 076	-4,6%

LES RESSOURCES HUMAINES

Sur le plan organisationnel, l'année 2003 a vu l'achèvement du renouvellement de l'équipe dirigeante. Monsieur Etienne STOFER a pris ses fonctions de Directeur de la Caisse le 1^{er} avril 2003. La mise en place de l'organigramme cible a été finalisée avec l'arrivée d'un Secrétaire général au mois de juin, supervisant l'ensemble des fonctions d'appui.

Au 31 décembre 2003, l'effectif du siège était de 60 personnes.

BILAN SYNTHETIQUE

En millions d'euros	2003	2002	Variations	
			en valeur	en %
ACTIF				
Actif immobilisé	330 732	340 091	-9 359	-2,8%
Actif circulant	2 401 882	2 277 518	124 364	5,5%
dont valeurs mobilières de placement	2 349 600	2 198 606	150 994	6,9%
Comptes de régularisation - actif	87	215	-128	-59,5%
TOTAL DE L'ACTIF	2 732 701	2 617 824	114 877	4,4%
PASSIF				
Fonds de réserves	2 704 425	2 583 243	121 182	4,7%
Provisions pour risques & charges	211	470	-259	-55,1%
Dettes financières et autres dettes	28 033	34 080	-6 047	-17,7%
Comptes de régularisation - passif	32	32	1	,6%
TOTAL DU PASSIF	2 732 701	2 617 824	114 877	4,4%

SYNTHESE DES RESULTATS

En millions d'euros	2003	2002	Variations	
			en valeur	en %
Résultat du régime	-79,0	-68,5	-10,6	15,5%
Résultat des réserves après IS	200,2	-120,1	320,4	ns
- Réserves mobilières	178,1	-143,3	321,4	ns
- Réserves immobilières	22,1	23,2	-1,1	-4,6%
RESULTAT NET	121,2	-188,6	309,8	ns

Valeur du N non arrondie	7,208	7,206
Valeur du N arrondie	7,25	7,25

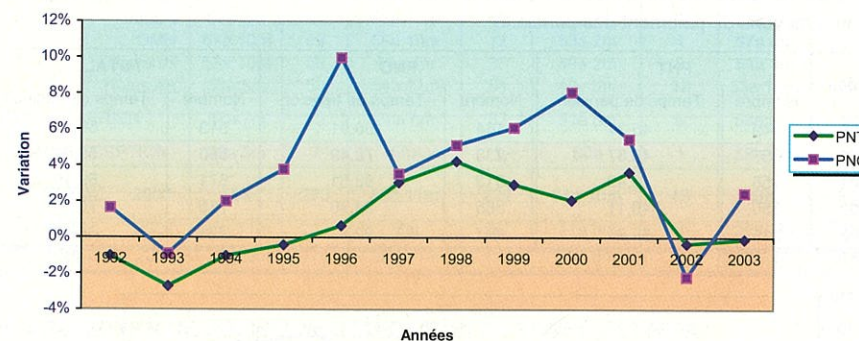
COTISANTS

◆ EFFECTIF DES COTISANTS

Années	ESSAIS RECEPTION	TRANSPORT PUBLIC				TRAVAIL AERIEN	TOTAL GENERAL
		PNT	STEWARDS	HOTESSES	TOTAL		
1999	215	7 499	5 313	11 086	23 898	1 129	25 242
2000	221	7 692	5 816	11 905	25 413	1 112	26 746
2001	237	8 002	6 277	12 412	26 691	1 113	28 041
2002	252	7 916	6 239	12 181	26 336	1 215	27 803
2003	274	7 828	6 469	12 405	26 702	1 271	28 247

AIR LIB n'ayant pas produit de déclaration annuelle nominative 2003, son effectif pris en compte a été estimé à partir des données 2002 (PN présents au 31.12.2002, exception faite des PN repris dans d'autres compagnies et des PN ayant fait valoir leurs droits à pension).

◆ EVOLUTION DE LA VARIATION DES EFFECTIFS



◆ AGE MOYEN DES COTISANTS

Années	ESSAIS RECEPTION	TRANSPORT PUBLIC (*)			TRAVAIL AERIEN	TOTAL
		PNT	STEWARDS	HOTESSES		
1999	46a 1m	42a 8m	34a 8m	32a 8m	42a 6m	36a 7m
2000	45a 9m	42a 7m	34a 7m	32a 8m	43a 1m	36a 5m
2001	46a 1m	42a 6m	34a 9m	33a	43a 6m	36a 8m
2002	45a 5m	42a 10m	35a 7m	33a 11m	42a	37a 4m
2003	45a 7m	42a 11m	35a 9m	34a 4m	42a 8m	37a 6m

Un changement de mode de calcul de l'âge en 2002 induit un vieillissement moyen d'environ 6 mois.
(*) statistiques sans AIR LIB

RETRAITES

◆ EFFECTIF DES RETRAITES HORS TEMPS ALTERNE ET FIN DE TEMPS ALTERNE

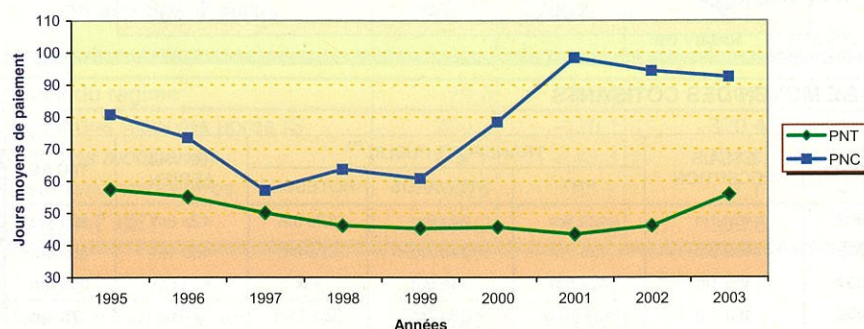
Années	DIRECTES DEFINITIVES		CONJOINTS SURVIVANTS		ORPHELINS		TOTAL	
	NOMBRE	VARIATION	NOMBRE	VARIATION	NOMBRE	VARIATION	NOMBRE	VARIATION
1999	8 948	4,6%	1 991	3,4%	275	- 2,5%	11 214	4,2%
2000	9 339	4,4%	2 068	3,9%	255	- 7,3%	11 662	4,0%
2001	9 676	3,6%	2 153	4,1%	267	4,7%	12 096	3,7%
2002	10 059	4,0%	2 294	6,5%	400	49,8%	12 753	5,4%
2003	10 480	4,2%	2 353	2,6%	390	- 2,5%	13 223	3,7%

En 2002, l'implantation du nouveau système informatique a fait obligation de régler la pension de réversion pour orphelin séparément de la pension de réversion du conjoint, d'où l'augmentation de 49,8 %.

◆ EFFECTIF DES RETRAITES EN TEMPS ALTERNE

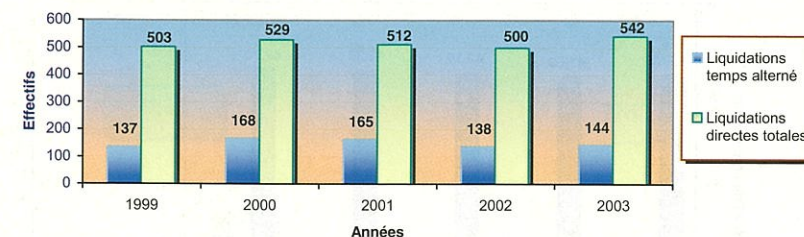
Jours moyens de paiement des pensions

Années	PNT		PNC		TOTAL	
	Nombre	Temps de pension	Nombre	Temps de pension	Nombre	Temps de pension
1999	349	45,34	164	60,91	513	50,32
2000	357	45,67	233	78,49	590	58,60
2001	358	43,49	313	98,51	671	69,16
2002	350	46,11	365	94,36	715	70,74
2003	319	55,91	407	92,47	726	76,43



Augmentation importante des effectifs en temps alterné pour le PNC.
Le rythme d'inactivité du PNC est plus important (environ 3 mois) que celui du PNT (environ 2 mois).

◆ TOTAL DES LIQUIDATIONS COMPLETES ET DES LIQUIDATIONS EN TEMPS ALTERNE



◆ AGE MOYEN DE LIQUIDATION COMPLETE

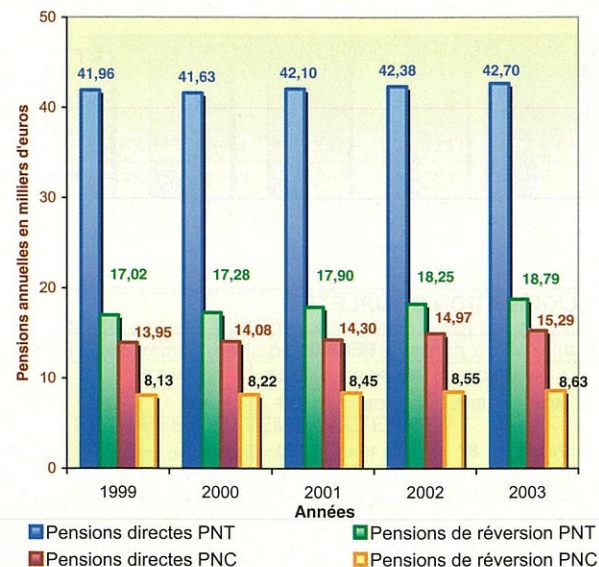
SPECIALITES	PENSIONS						TOTAL 2003	
	A TAUX PLEIN		PROPORTIONNELLE		AUTRE		AGE	EFF.
	AGE	EFF.	AGE	EFF.	AGE	EFF.		
TRANSPORT PUBLIC								
Pilotes	57a 8m	87	57a 10m	60	55a	13	57a 6m	160
OMN	57a 10m	49	58a 10m	12	53a 2m	4	57a 8m	65
Stewards	53a 10m	59	56a 4m	35	49a 2m	9	54a 3m	103
Hôtesse	53a 5m	58	54a 11m	84	49a 6m	12	53a 11m	154
TRAVAIL AERIEN	57a 7m	13	60a 6m	32	51a 8m	6	58a 9m	51
ESSAIS-RECEPTION	58a 5m	7	60a	1	60a	1	58a 9m	9
TOTAL 2003	56a	273	56a 11m	224	51a 10m	45	56a	542
TOTAL 2002	55a 11m	213	56a	187	51a 3m	66	55a 4m	466
TOTAL 2001	55a 8m	175	55a 11m	199	50a 8m	51	55a 2m	425

◆ AGE MOYEN DE PREMIERE LIQUIDATION EN TEMPS ALTERNE

SPECIALITES	PENSIONS				TOTAL 2003	
	A TAUX PLEIN		PROPORTIONNELLE		AGE	EFF.
	AGE	EFF.	AGE	EFF.		
TRANSPORT PUBLIC						
Pilotes	53a 5m	36	54a	6	53a 6m	42
OMN	54a	2	54a 1m	1	54a	3
Stewards	50a 11m	33	51a 6m	6	51a	39
Hôtesse	51a 2m	37	50a 11m	23	51a 1m	60
TOTAL 2003	51a 11m	108	51a 7m	36	51a 10m	144
TOTAL 2002	51a 5m	105	52a 4m	33	51a 7m	138
TOTAL 2001	51a 8m	117	51a 4m	48	51a 7m	165

Stabilité des âges de liquidation en temps alterné pour toutes les catégories mais pris plus précocement chez le PNC (51 ans) que chez le PNT (environ 54 ans).

◆ PENSIONS MOYENNES DIRECTES ET REVERSIONS PAR CATEGORIE PNT PNC



Progression des pensions moyennes plus faible pour les retraités directs en raison du poids des PNC et plus forte pour les réversions en raison du poids des PNT.

◆ AGE MOYEN DE L'ENSEMBLE DES PENSIONNES DE DROIT DIRECT

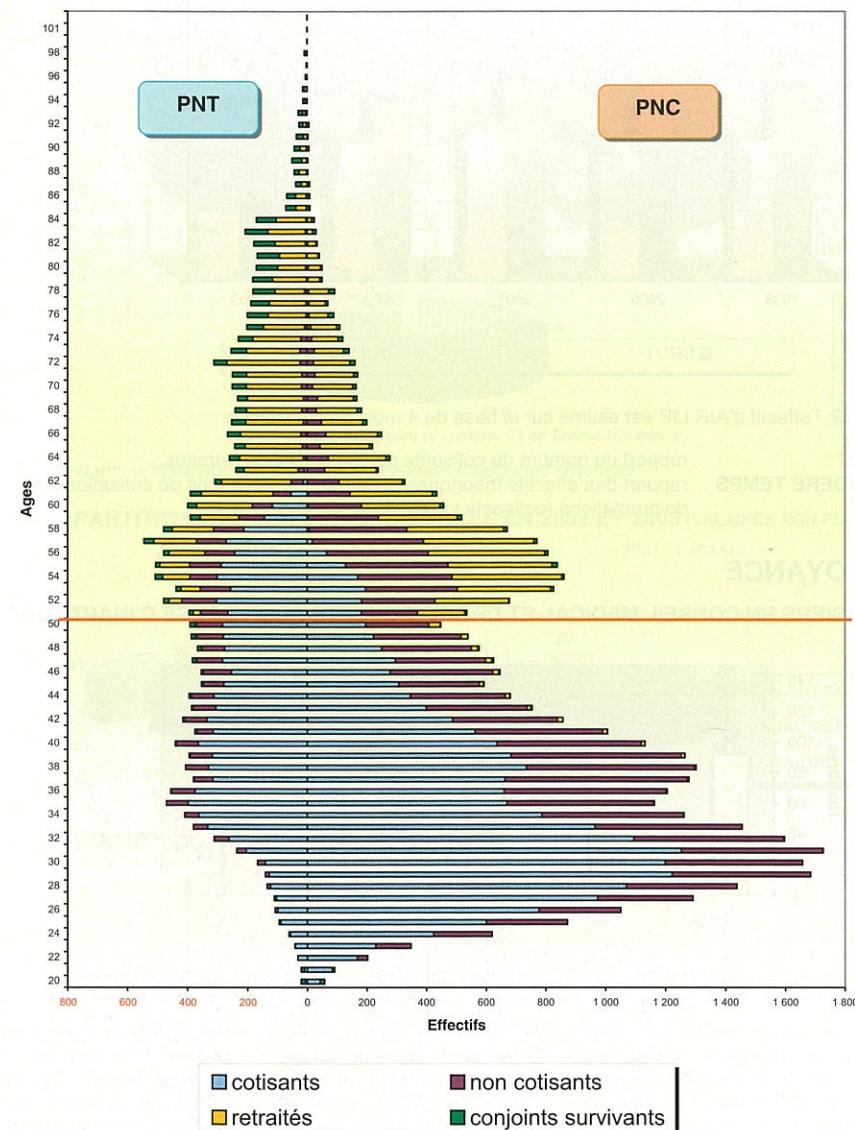
Années	Pilotes		OMN		Stewards		Hôteses		Travail aérien		Essais réception		TOTAL	
	Âges	Eff.	Âges	Eff.	Âges	Eff.	Âges	Eff.	Âges	Eff.	Âges	Eff.	Âges	Eff.
2001	68a 2m	2405	70a 3m	1034	62a 6m	1515	59a 5m	3396	69a 1m	785	70a 6m	329	64a 6m	9464
2002	68a 4m	2330	71a	1049	63a 4m	1731	60a	3588	69a 4m	1005	70a 10m	356	65a	10059
2003	68a 5m	2469	70a 9m	1080	63a 8m	1814	60a 8m	3731	69a 6m	1026	71a 6m	360	65a 4m	10480

◆ AGE MOYEN DE L'ENSEMBLE DES CONJOINTS SURVIVANTS

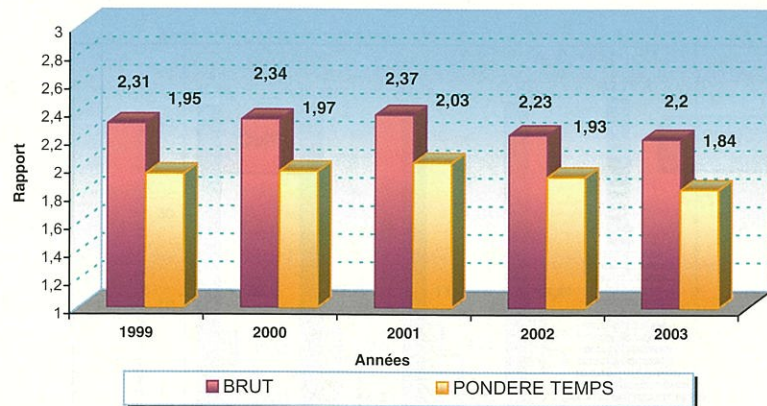
Années	Pilotes		OMN		Stewards		Hôteses		Travail aérien		Essais réception		TOTAL	
	Âges	Eff.	Âges	Eff.	Âges	Eff.	Âges	Eff.	Âges	Eff.	Âges	Eff.	Âges	Eff.
2001	69a 6m	789	75a 1m	476	66a 6m	300	62a 7m	94	68a 10m	316	77a 7m	178	70a 7m	2153
2002	70a 8m	771	76a 4m	492	66a 11m	338	62a	105	69a	401	78a 6m	187	71a 3m	2294
2003	71a 2m	799	76a 10m	491	67a 10m	357	62a 5m	117	69a 5m	403	79a 3m	186	71a 9m	2353

L'âge moyen des pensionnés directs et réversions progresse respectivement de 4 et 6 mois.

PYRAMIDE DES AGES



RAPPORT COTISANTS / RETRAITES

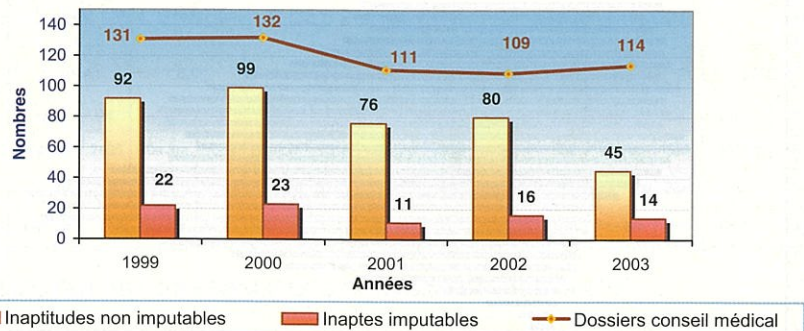


Pour 2003, l'effectif d'AIR LIB est estimé sur la base de 4 mois de cotisations.

- BRUT :** rapport du nombre de cotisants sur le nombre de retraités.
- PONDERE TEMPS :** rapport des effectifs théoriques pondérés par les temps de cotisations ou de prestations (cotisants / retraités).

PREVOYANCE

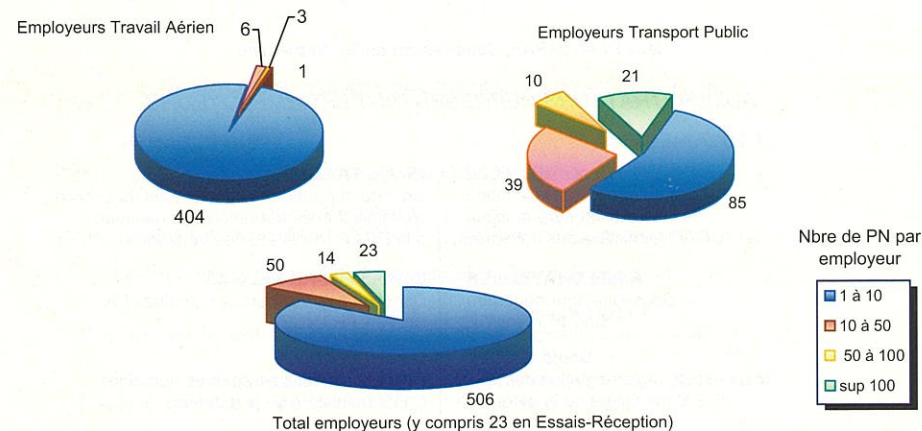
◆ DOSSIERS EN CONSEIL MEDICAL ET DROITS OUVERTS POUR CAUSE D'INAPTITUDE



La comptabilisation se fait sur l'exercice de l'inaptitude définitive. Il faut noter qu'il peut y avoir un décalage de plusieurs mois, voire de plusieurs années, entre l'inaptitude définitive et la reconnaissance de l'imputabilité ou autre fait générateur (invalidité ou accident de travail Sécurité sociale) permettant l'ouverture d'un droit à pension à effet de l'inaptitude définitive. Les données pour chacun des exercices ne sont donc que provisoires et revues, le cas échéant, a posteriori lors de l'ouverture des droits.

EMPLOYEURS

◆ NOMBRE D'EMPLOYEURS

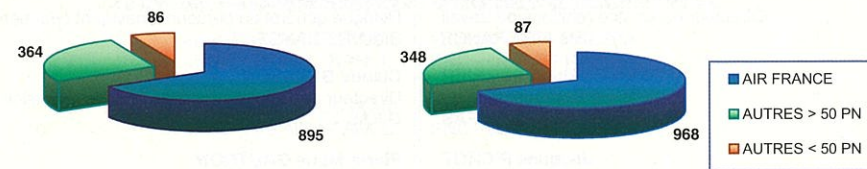


NB : certains employeurs figurent dans plusieurs catégories d'activité.

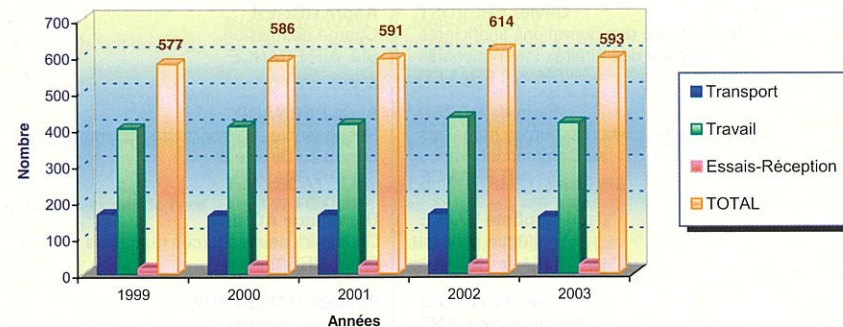
◆ REPARTITION DES MASSES SALARIALES EN 2002 ET 2003 (SALAIRE NON PLAFONNÉ)

2002 : 1 345 M€

2003 : 1 403 M€



◆ VARIATION DU NOMBRE D'EMPLOYEURS



COMPOSITION AU 1^{er} JUILLET 2004

Pasquin ORDIONI, Président
Gérard GINIEZ, Vice-Président

Max PFALZGRAF, Commissaire du Gouvernement

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT LES EMPLOYEURS

TITULAIRES

Denis APVRILLE
Chef du service d'exploitation
de la formation aéronautique
à la DGAC (ministère des transports)

André CHATELLIER
Sous-Directeur honoraire
Sté AIR FRANCE

Denis GARIEL
Responsable réglementation des vols
C E V (ministère de la défense)

Jean-Pierre LE GOFF
Délégué général
FNAM et CSTA

Pasquin ORDIONI
Directeur honoraire
Sté AIR FRANCE

Michèle PAIRAULT-MEYZER
Directeur du service relations du travail
Sté AIR FRANCE

Henri PERRIER
Représentant du
GIFAS

Jacques PICHOT
Secrétaire général
Sté AIR FRANCE

Olivier PREVOST
Responsable des opérations financières
à la direction des affaires internationales
Sté AIR FRANCE

Jacques ROZEN
Directeur des ressources humaines
au Commercial France
Sté AIR FRANCE

Jean-Baptiste VALLE
Délégué général
SCARA

Valérie VIDEAU
Chef de secteur PNT
Cie AIGLE AZUR

SUPPLEANTS

Michel SAILLARD
Chef du département administratif du service
d'exploitation de formation aéronautique
à la DGAC (ministère des transports)

Solveig FABRE-HELWIG
Direction des ressources humaines PN
Sté AIR FRANCE

Gérard LECONTE
Responsable des ressources humaines
C E V (ministère de la défense)

Yves CRAIPEAU
Directeur des ressources humaines
Cie BRIT AIR

Michel CARUEL
Directeur des affaires comptables
Sté AIR FRANCE

Daniel NATHAN
Délégué général du personnel navigant commercial
Sté AIR FRANCE

Claude BRESSON
Directeur des affaires sociales et de la formation
GIFAS

Pierre Marie GAUTRON
Directeur des ressources humaines
du personnel navigant technique
Sté AIR FRANCE

André ROGER
Chargé de mission
Sté AIR FRANCE

Alain BERNARD
Responsable du Programme courant,
adjoint au Directeur
Sté AIR FRANCE

Dominique ACHIN
Directeur des ressources humaines
Cie CORSAIR

Philippe DANDRIEUX
Secrétaire général
Cie CCM AIRLINES

COMPOSITION AU 1^{er} JUILLET 2004

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT LES AFFILIES

TITULAIRES

SUPPLEANTS

au titre des Essais et Réception

Olivier VOINCHET
Ingénieur navigant d'essais - EUROCOPTER

Frédéric NOURISSON
Ingénieur navigant d'essais - EUROCOPTER

au titre des Personnels Navigants Techniques du transport aérien

Gérard GINIEZ
Commandant de bord - sté AIR FRANCE

Jean-Michel MOUTET
Commandant de bord - sté AIR FRANCE

Etienne LICHTENBERGER
Commandant de bord - sté AIR FRANCE

Alain LEFEVRE
Commandant de bord

Yves STEPHAN
Commandant de bord - sté AIR FRANCE

Jean-François HUZEN
Pilote - sté AIR FRANCE

au titre des Autres Navigants Techniques du transport aérien

Frédéric GILOT
Mécanicien navigant - sté AIR FRANCE

Rémy VAUDOIS
Mécanicien navigant - sté AIR FRANCE

au titre des Personnels Navigants Commerciaux du transport aérien

Jean-Claude CEBELIEU
PNC - sté AIR FRANCE

Michèle LEVY-HAZERA
PNC - sté AIR FRANCE

Francis GROSJEAN
PNC - sté AIR FRANCE

Jean-Luc BACH
PNC - sté AIR FRANCE

Franck MIKULA
PNC - sté AIR FRANCE

Hubert DESCAMPS
PNC - sté AIR FRANCE

au titre du Travail Aérien

Michel MORVAN
Commandant de bord - SECURITE CIVILE

Jean-Paul GOY
Pilote instructeur au SEFA

au titre des Retraités

Claude GUERIN
ex-Mécanicien navigant - sté AIR FRANCE

Jacques HOYER
ex-Commandant de bord - sté AIR FRANCE

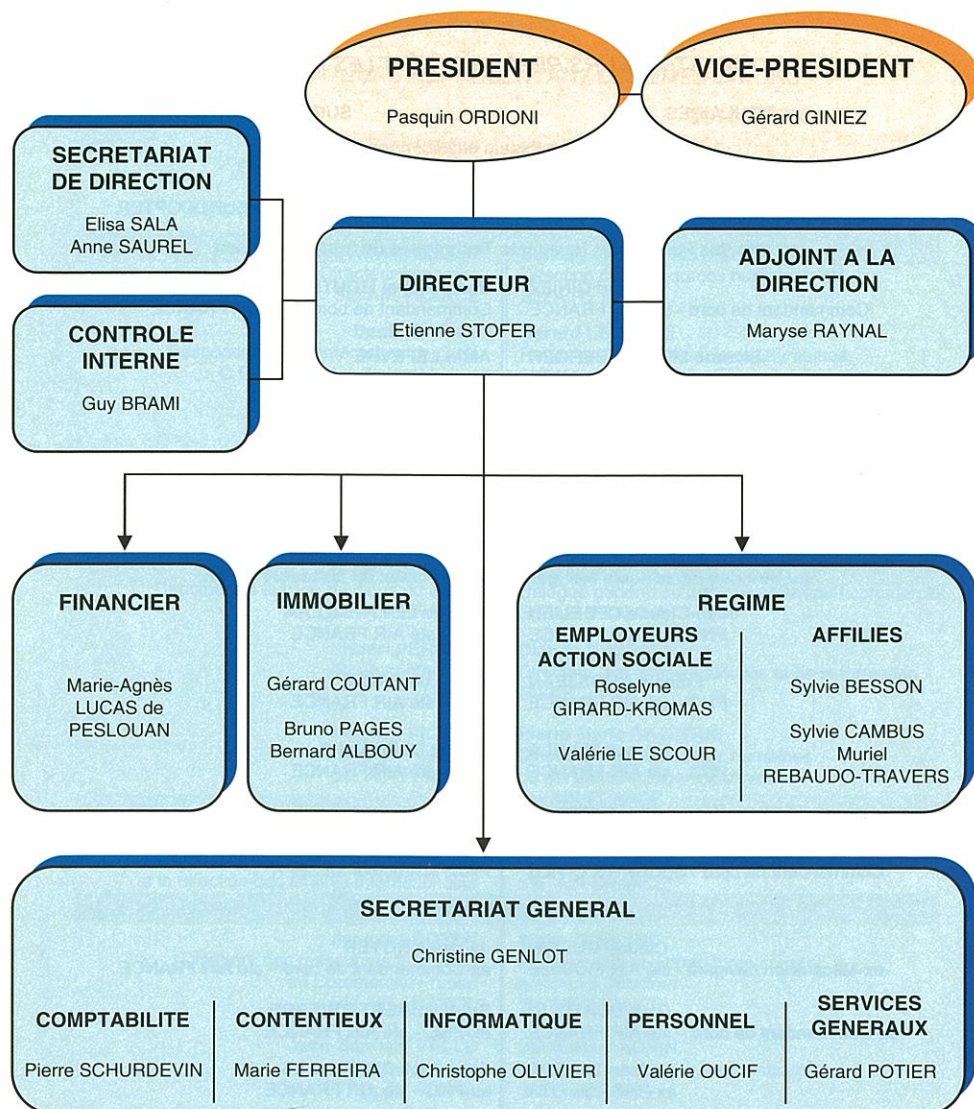
Gino SCATOLIN
ex-Commandant de bord - sté AIR FRANCE

Edith HUBERT-BRIERRE
ex-PNC - sté AIR FRANCE

Jean TANTOT
ex-PNC - cie UTA

Jean-Jack DESPUJOLS
ex-PNC - sté AIR FRANCE

SERVICES DE LA CRPN AU 1^{er} JUILLET 2004



♦ Vous êtes employeur, ne prenez pas de risque !

- La CRPN applique systématiquement les dispositions des articles 314-1 et 314-10 du code pénal aux rétentions de précompte de cotisations, car elles sont assimilables à un abus de confiance.
- Vous recrutez un navigant professionnel... Adressez impérativement à la CRPN la déclaration préalable à l'embauche, **avant l'exécution de toute activité aérienne**.

♦ Vous êtes affilié actif, soyez vigilant !

Vous venez de conclure un contrat de travail... Avant votre premier vol, assurez-vous que votre employeur a bien adressé à la CRPN la **déclaration préalable à l'embauche**. A défaut, faites vous-même cette démarche pour protéger vos droits. Sans cette déclaration, aucune des prestations prévues par le code de l'aviation civile ne peut être versée.

♦ Régularisations

Lorsque la CRPN constate une défaillance de la part d'un employeur dans le versement de ses cotisations, elle en informe l'employeur et les navigants. La validation des périodes est effectuée **en totalité en temps et partiellement en salaire à hauteur des précomptes**, que ceux-ci aient été versés ou non à la CRPN, à condition que la demande de validation soit présentée **dans le délai de trois ans suivant les périodes** en cause. Au-delà de ce délai, aucune validation n'est possible en l'absence de versement de cotisations.

♦ Demande d'ouverture de droit

Vous envisagez la liquidation de vos droits CRPN, en totalité ou partiellement dans le cadre de temps alterné. Pensez à nous faire parvenir votre demande écrite au plus tard le mois précédant la date choisie. Vous êtes incertain quant à la date exacte d'effet de votre pension ? Adressez-nous cependant votre demande d'ouverture de droit, sans préciser la date, à titre conservatoire. Cette demande écrite va déterminer la date d'effet de votre pension et nous permettre d'instruire votre dossier de pension.

♦ Vous êtes affilié retraité

Le conseil d'administration a décidé d'augmenter les pensions au 1^{er} juillet 2004 de 1,60 % par rapport au 1^{er} juillet 2003. Les pensions ont été augmentées à titre provisionnel de 1,10 % au 1^{er} janvier 2004, le complément est appliqué au 1^{er} juillet 2004.

♦ Vous êtes affilié actif ou retraité, ceci vous concerne :

♦ UNEDIC

Depuis 1997, l'UNEDIC nous adresse chaque année une participation pour le financement retraite des périodes de chômage. Nous informons automatiquement les affiliés concernés de leurs droits acquis lorsque ces périodes sont validées, et nous leur adressons une proposition de rachat complémentaire permettant de compléter cette validation à hauteur de la totalité du dernier salaire. **La validation des périodes de chômage afférentes à l'exercice 2003 se fera à la fin du second semestre 2004.**

Nombre d'affiliés pensionnés nous interrogent sur les possibilités de valider des périodes de chômage alors que, pendant ces mêmes périodes, ils percevaient la pension CRPN. La liquidation des droits à pension est définitive. Il ne peut y avoir pour une même période, validation de cotisations et versement d'une pension CRPN.



EN BREF... EN BREF...

♦ Notification de droits acquis

Vous avez exercé une activité de navigant en 2003. Les notifications de droits acquis au 1^{er} janvier 2004 sont envoyées aux affiliés actifs fin juillet 2004 et aux affiliés retraités lors de la prise en compte de cette activité dans le calcul de leur pension. Votre notification de droits 2004 vous précise les temps et salaires déclarés par votre ou vos employeur(s) pour 2003 ainsi que le montant de vos droits théoriques au 1^{er} janvier 2004.

Si une partie de vos droits a déjà été liquidée en temps alterné, votre notification de droits acquis vous indique le montant mensuel, valeur 1^{er} janvier 2004, de vos droits liquidés, revalorisés par l'IVP du premier semestre 2004 (pour mémoire, 32,8565) et le montant mensuel, valeur 1^{er} janvier 2004, de vos droits non encore liquidés, valorisés normalement par l'IVSC ²⁰⁰⁴ (pour mémoire, 27,6935).

Vigilance toujours : contrôlez vos notifications de droits acquis avec soin et conservez-les, elles vous permettront de suivre l'évolution de vos droits.

♦ Employeurs en contentieux avec la CRPN

Si vous avez exercé en 2003 une activité de navigant chez un employeur en contentieux avec la CRPN, nous vous en avons informé et vous avons demandé vos bulletins de paie. Si nous avons pu les exploiter avant l'édition des notifications de droits au 1^{er} janvier 2004, vous pouvez constater la validation effectuée, **totale en jours et partielle en salaire à hauteur des précomptes**, conformément à la décision du conseil d'administration, pour les périodes non réglées en totalité par votre employeur.

Si vous ne constatez pas de validation pour cette activité :

- soit vous n'avez pas envoyé vos bulletins de paie : nous vous invitons à nous en adresser copie dans les meilleurs délais.
- soit vos bulletins sont en cours d'exploitation et une nouvelle notification de droits acquis vous sera adressée ultérieurement.

LA JURISPRUDENCE A LA CRPN

♦ Article R 426-17 et R 424-2 du CAC (annuités complémentaires et indemnité en capital en cas d'incapacité définitive)

Le TGI de Nanterre confirme que « l'incapacité définitive à exercer le métier de navigant doit résulter ou avoir été entraînée par l'accident aérien survenu en service pour ouvrir droit aux annuités complémentaires. La nécessité de l'imputabilité de l'incapacité au service aérien ne fait donc aucun doute et il appartient au ministre, sur avis du Conseil Médical de l'Aéronautique Civile, de décider de l'existence du lien de causalité ».



LOC INTER
IMMOBILIER



Retraite des navigants

Pour gérer directement son patrimoine immobilier, votre caisse de retraite a créé en 1990 sa propre filiale : **LOC INTER IMMOBILIER**.

LOC INTER IMMOBILIER dispose d'une soixantaine d'immeubles d'habitation ou de bureaux, situés dans Paris et sa région.

Nous vous invitons à découvrir les différents programmes disponibles à la vente et à la location à travers la présente brochure ou sur notre site internet : www.locinter.com

Ces immeubles ont tous en commun un bon niveau de standing, où le confort, la sécurité, la qualité des services sont garantis par le professionnalisme des équipes qui en contrôlent les commandes.

Ils ont également en commun de porter un nom évoquant la grande aventure aéronautique, ceci s'explique bien évidemment par le métier de leur actuel propriétaire : *la Caisse de Retraite du Personnel Navigant Professionnel de l'Aéronautique Civile*.

LOC INTER IMMOBILIER
TRANSACTION ET GESTION IMMOBILIÈRE

8, rue de l'Hôtel de Ville

92522 NEUILLY SUR SEINE CEDEX

Tél. : 01 40 88 90 00 - Fax : 01 40 88 90 80

E.mail : locinter@locinter.fr

VENTES

Pour y habiter ou investir, nous vous proposons une gamme de **nouveaux programmes** :

Dès maintenant

- Résidence La Croix du Sud (Paris 15^{ème})
- Résidence l'Oiseau Blanc (Paris 16^{ème})
- Résidence Villiers (Paris 17^{ème})
- Résidence Timsit (St Germain en Laye 78)
- Résidence Santos Dumont (Issy les Moulineaux 92)
- Résidence Henri Farman (Vincennes 94)
- Résidence Adrienne Bolland (Vincennes 94)

A l'automne 2004

- Résidence Marcel Doret (Paris 11^{ème})
- Résidence Maryse Bastié (Paris 12^{ème})

LOCATIONS

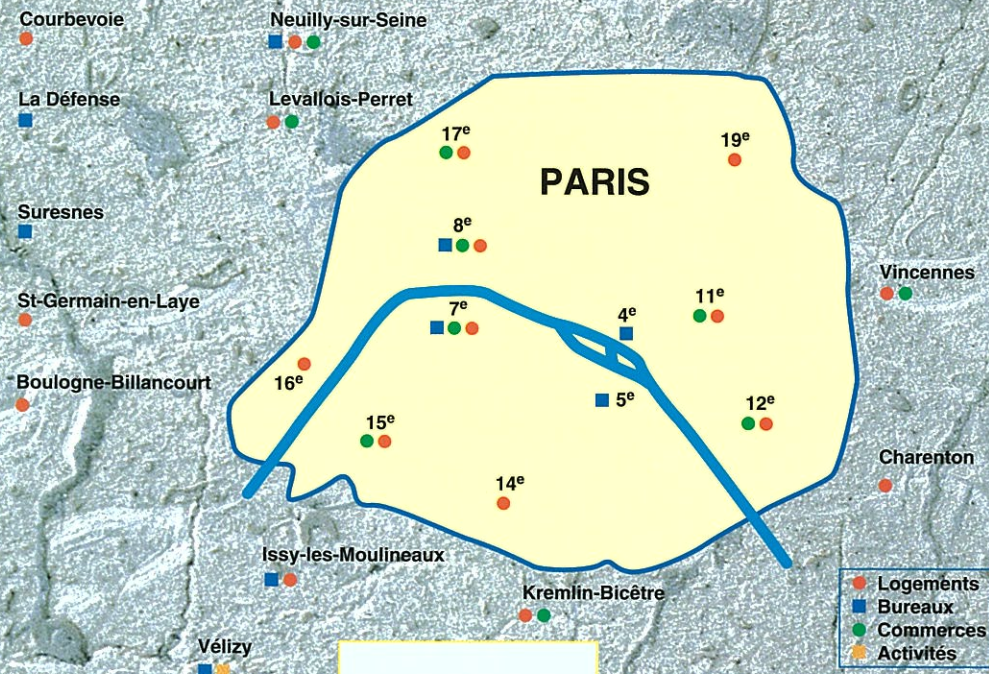
Un large choix d'appartements vous est proposé sur Paris et la **proche** banlieue, dans des secteurs privilégiés.

Il s'agit d'immeubles anciens rénovés ou récents, vous en trouverez la localisation sur le plan ci-après.

**Vous êtes navigant...un plus pour vous !
Bénéficiez d'une réduction d'honoraires.**

CLIQUEZ ET ENTREZ SUR NOTRE SITE INTERNET
www.locinter.com ➡

Sites en région parisienne



***Vous déménagez,
vous vous mariez,
vous changez d'employeur,
vous souhaitez connaître vos droits dans notre organisme...***

Tout changement pour votre dossier ou toute demande d'information doit nous parvenir par écrit avec votre n° de sécurité sociale (ou n° INSEE), sans oublier la clé, et éventuellement votre code affilié «actif» ou «retraité». Lorsque la modification concerne également votre conjoint ou un parent, lui-même navigant ou pensionné de la CRPN, pensez à préciser son n° de sécurité sociale ou son code CRPN.

CRPN - 8, rue de l'Hôtel de Ville - 92522 Neuilly-sur-Seine cedex
Télécopieur : 01 41 92 26 29

Le site internet CRPN est à votre disposition sur www.crpn.fr

N'oubliez pas d'affranchir suffisamment vos courriers.

Vous préférez nous rencontrer ?

Nos bureaux vous sont ouverts
du lundi au vendredi entre 9 heures et 17 heures
mais uniquement sur rendez-vous, **au 01 41 92 25 25**

Vous voulez retrouver un(e) ami(e) ?

Nous ne sommes pas autorisés à communiquer
les adresses de nos affiliés.

Par contre, nous ferons suivre bien volontiers
la lettre que vous nous adresserez
avec les nom et prénom du destinataire.

Les courriers non timbrés ne seront pas acheminés.

Vous souhaitez des informations sur notre action sociale ?

- Martine Charlet, pour les prêts au logement - Tél. : 01 41 92 25 18,
- Valérie Le Scour, pour le fonds social - Tél. : 01 41 92 25 32,
- Elisa Sala, pour l'aide aux handicapés - Tél. : 01 41 92 25 09

Exceptionnellement, la CRPN fermera ses portes les jours suivants :

* vendredi 24 décembre (Noël)

* vendredi 31 décembre (Jour de l'an)

